

# INSTANCE DE PROXIMITÉ AQUITAINE JUIN 2026



## ON FAIT LE POINT

**Expérimentation vidéos verticales** : Dans le cadre de l'expérimentation prolongée jusqu'au 28 juin 2026, cinq nouveaux contributeurs issus d'Aquitaine ont bénéficié de deux jours de formation à la fin du mois de mai, contre une journée initialement prévue. Ils sont désormais huit JVV à participer à cette expérimentation en Aquitaine.

Un relevé détaillé des activités quotidiennes, destiné aux RCA numériques, sera prochainement adressé par la coordination centrale afin de contribuer à l'élaboration d'un modèle organisationnel. Par ailleurs, un premier module a été réalisé ce 2 juin par l'un des deux monteurs engagés dans l'expérimentation.

**Organisation et conditions de travail** : Dans un contexte de contraintes budgétaires marqué par une réduction de 20% du budget régional, la grille de rentrée de septembre prévoit le maintien des émissions suivantes : NoA Basket, NoA Week-end, NoA Pop, Côté Château, Débadoc, Olatua, DEP, Enquête de région, Rugby Magazine, Alors on bouge et NoA sur mer. En revanche, les programmes Histoire d'ici, Se réinventer et Txirrita ne seront plus produits. Toutefois, des numéros inédits ainsi que des rediffusions de ces émissions continueront d'être diffusés.

Autres points abordés : Éditions spéciales des journaux télévisés (12/13 et 19/20) du 2 juin 2026, réalisées en direct de la Cité du Vin à l'occasion de son dixième anniversaire ; la fabrication de palettes graphiques demandée aux techniciens vidéo affectés aux magnétos ; le départ du rédacteur en chef, dont l'intérim est assuré par un de ses adjoints jusqu'à la nomination de son successeur (se).

**Bilan du Plan de développement des compétences 2025** : Au total, 4 220 heures de formation ont été réalisées, pour un budget global de 134 088 euros. 382 stagiaires ont été formés, dont 44% de femmes et 56% d'hommes.

**Point RH** : Les bénéficiaires de mesures individuelles dans le cadre du PARSI ont été informés par leur manager, pour une mise en paye effective en juin. La mise en œuvre de la directive européenne sur la transparence salariale devrait intervenir progressivement à partir de 2027, après l'adoption de la loi prévue en fin d'année.

Ont également été abordés : la règle de dépôt des congés pour les salariés au forfait jours au titre des jours fériés ; le dispositif de congés payés supplémentaires pour enfant à charge ou en situation de handicap, ainsi que l'accès des CDD à leur session France 3.

Enfin, un point a été fait sur les mouvements et les postes à pourvoir.

**En attendant la prochaine IP prévue le 9 juillet 2026 ➡➡**

## INSTANCE DE PROXIMITÉ – JUIN 2026

En présence de	DIRECTION
<p>Sylvie AMAN (CFDT), Boris CHAGUE (CGT), Sabrina CORRIERI (CGT) Alexis DUMOULIN (FO) et América LOPEZ (CGT).</p> <p><i>Invités pour le point 1</i> : Boris CHAGUE (DS CGT), Hervé MORIN (DS FO) en visio</p>	<p>Fabrice GOLL (Directeur Régional), Samuel BIGNON (DRH), Nathalie DUBOIS (IRH)</p> <p>Invité(e)s : Christine LE HESRAN (Coordinatrice numérique Nouvelle Aquitaine), Julien Herpin (Rédacteur en chef par intérim), Estelle Laurent (Déléguée Antenne et Contenus), Alexandre Berne (Adjoint au Chef de centre)</p>

## POINT 1 - EXPERIMENTATION VIDÉOS VERTICALES

Invitée : Christine LE HESRAN (Coordinatrice numérique N.A)

En présence de Boris CHAGUE (DS CGT) – Hervé MORIN (DS FO) en visio

## RAPPEL

*Une expérimentation sur la fabrication de vidéos verticales (format 9/16) à destination des plateformes numériques est en cours depuis le 2 février dans 4 régions (Grand-Est, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie, PACA). Initialement pour une durée de trois mois, elle a été prorogée le 30 avril 2026. Aussi, l'expérimentation se poursuit dans les mêmes conditions pour une durée supplémentaire allant du 2 mai au 28 juin 2026, avec de nouvelles garanties quant aux documents présentés aux Représentants du Personnel.*



**L'accord de prorogation est consultable [ici](#)**

*En Aquitaine, ce dispositif est coordonné par Christine Le Hesran. Un point d'étape est présenté en instance de proximité tout au long de l'expérimentation. L'accord encadrant cette expérimentation, ainsi que l'avenant 1 ont été signés par l'ensemble des organisations syndicales, avec des réserves exprimées par la CFDT et la CGT.*

## Point d'étape

### **Point sur les formations :**

Les 28 et 29 mai, deux journées de formation ont été organisées à Bordeaux par Olivier Couvreur, coordinateur numérique, à destination de neuf journalistes volontaires de Nouvelle-Aquitaine, dont cinq issus d'Aquitaine, en alternant apports théoriques et mises en pratique.

La coordinatrice numérique indique avoir reçu des retours globalement satisfaisants de la part des stagiaires. Chaque participant a réalisé un module au cours de la formation, dont certains feront l'objet d'une diffusion à la marge. Elle précise également qu'aucune difficulté majeure n'a été signalée concernant l'utilisation de l'outil EDITS (éditeur vidéo sur téléphone).

Les élus s'interrogent sur l'absence des journalistes VV n'ayant bénéficié que d'une journée de formation, qui n'ont pas été intégrés à cette session, qui aurait pu leur être complémentaire. La coordinatrice numérique estime que ces derniers, déjà formés et pratiquants, n'ont pas exprimé de besoin spécifique.

Par ailleurs, les élus soulignent la difficulté, pour les contributeurs, d'identifier une personne ressource en cas de besoin. La coordinatrice numérique rappelle qu'elle est disponible et que cet accompagnement constitue pour elle une priorité, précisant qu'elle organise et priorise les sollicitations afin d'assurer le bon fonctionnement global.

### **Organisation du travail, planification**

La coordinatrice numérique rappelle que le modèle d'organisation visé, pour la réalisation, pour les journalistes vidéo verticale (JVV), est : un jour de tournage/montage pour un module de 40 minutes pour l'actualité, et de deux jours de tournage/montage pour les modules hors actualité, notamment les formats plus longs, sur le modèle de la région PACA.

Le rédacteur en chef par intérim précise que la planification des JVV s'effectue sur deux jours consécutifs, avec la mise en place d'une rotation, notamment avec l'intégration des nouveaux contributeurs, dont ceux des bureaux extérieurs de Mont-de-Marsan et d'Arcachon. À Mont-de-Marsan, lorsque l'équipe est incomplète et qu'un JVV se retrouve seul, celui-ci pourra être positionné sur une VV. À Arcachon, la situation est facilitée par la présence de deux JVV, qui pourront soit travailler individuellement sur un module chacun, soit conjointement sur un même sujet.

Il souligne l'importance d'une pratique rapide et régulière pour consolider les acquis de formation, précisant qu'une VV est d'ailleurs réalisée cette semaine par un nouveau contributeur. Il indique également que la planification des JRI JVV est plus facile, du fait de leur nombre plus important, offrant davantage de souplesse.

La CFDT s'interroge sur l'existence d'une organisation de service permettant de soulager la rédactrice en chef adjointe au numérique, particulièrement sollicitée pour la validation des VV. Elle fait remarquer que depuis le début de l'expérimentation, cette dernière a validé 18 des 23 VV produites par les 3 JVV faisant partie de l'expérimentation, et ce en plus de ses missions quotidiennes.

La coordinatrice numérique indique que la coordination centrale, à l'échelle des quatre régions, a demandé aux RCA numériques un relevé détaillé de leur activité quotidienne afin d'élaborer un modèle organisationnel. Elle précise par ailleurs que les rédacteurs en chef adjoints amenés à suppléer la RCA numérique, notamment lors de ses absences (préparation, formation, etc.), seront formés à la validation des VV.

**Le secrétaire d'instance souligne qu'en l'absence d'un modèle organisationnel formalisé, les élus ne seront pas en mesure d'émettre un avis !**

### **Participation d'un monteur pour les modules longs :**

S'agissant de la participation d'un monteur aux modules longs, initialement prévue le 20 mai, celle-ci a été reportée à ce jour. L'adjoint au chef de centre indique que cela nécessite de faire coïncider les plannings de la technique avec ceux de la rédaction.

### **Actualisation du Document Unique :**

Concernant la demande d'actualisation du document unique (DU) au regard de la notion de salariés isolés, les élus rappellent que le fait pour un salarié d'intervenir seul sur le terrain modifie significativement l'évaluation des risques. Le Responsable des Ressources Humaines en prend note et indique qu'elle se rapprochera du responsable des IMG.

### **Workflow technique :**

Enfin, la CFDT demande si une procédure technique de type workflow, intégrant les retours d'expérience, a été formalisée et transmise aux contributeurs.

L'adjoint au chef de centre confirme que le processus a été affiché et diffusé aux personnes concernées, y compris aux nouveaux contributeurs.

## **Points de vigilance soulevés par les élus :**

Les élus ont soulevé plusieurs points d'attention dans le cadre du suivi de l'expérimentation :

- Ils relèvent l'absence d'un modèle organisationnel formalisé.
- Ils attirent l'attention sur la surcharge de travail de la rédactrice en chef adjointe en charge du numérique, qui doit à la fois planifier, anticiper, coordonner et valider les VV, en complément de ses missions habituelles.

- Ils signalent un risque d'essoufflement pour les JVV, lié à un sentiment d'isolement dans la réalisation de leurs sujets.
- Ils demandent l'actualisation du document unique (DU) afin de prendre en compte la situation des salariés isolés.

## **Point 2 : Organisation et conditions de travail**

### **1. Numérique :**

**Y-a-t'il un projet de site internet commun entre France 3 et France Bleu (ICI) ?**

**Si oui, quand ? Et quel outil de publication serait choisi ?**

Pour le directeur, c'est une question CSE. Une information consultation est prévue à la rentrée de septembre et bascule n'est pas prévue avant 2027



- **Liminaire du CSE CFDT des 20 et 21 mai 2026 à consulter [ICI](#)**
- **Question également évoquée lors du CSE Central du 28 mai dernier. Compte rendu CFDT à consulter [ICI](#) (Scénario 2 concernant la fusion de l'Audiovisuel public avec un numérique unique pour Radio France et FTV).**

*« Aucune coordination éditoriale, aucune organisation du travail tranchée entre les contributeurs web de France Bleu et ceux de France 3, aucune réflexion sur le périmètre de chaque antenne, aucun arbitrage sur les réseaux sociaux, aucune piste sur le maillage territorial.*

*C'est le back office de France Bleu qui a été retenu. Atlas, où pour le moment aucune vidéo n'est intégrable () ».*

### **2. Émissions :**

**Point sur la grille de rentrée de septembre avec DAC Estelle Laurent, Déléguée Antenne et Contenu**

**Cet été**, 6 cases sont prévues :

Le 23 juillet, case nationale pour la diffusion de programmes régionaux et tous les jeudis à partir du 30 juillet jusqu'au 29 août pour la diffusion de spectacles vivants.

**La grille pour la rentrée** en tenant compte de la perte de 5 ETP pour la Nouvelle Aquitaine et réduction de 20 % du budget

### **Les émissions qui sont maintenues :**

Noa basket, NoA week end (passage en 26'), NoA Pop, Coté château, Débadoc, Olatua avec 2 inédits tournés et diffusés cet été avec la post production assurée par la Fabrique), DEP, Enquête de région, Rugby magazine, Alors on bouge et Noa sur mer présentée par Guillaume Decaix. A noter que la coordination éditoriale de NoA sur mer et Olatua est confiée à Eric Perrin !

### **Les émissions qui s'arrêtent :**

Histoire d'ici : arrêt de la production car plus d'images de drone en réserve, mais pas de la diffusion. Il reste encore 250 épisodes dont des inédits.

Se réinventer : arrêt des tournages mais pas d'arrêt des diffusions jusqu'à fin décembre 2026 car il y a des inédits. (Une partie des thèmes seront traités sur Noa sur terre qui passera en 26' et sera élargi à toute la nouvelle aquitaine avec 4 émissions par mois tournées sur 2 semaines en mutualisant les équipes de Nouvelle Aquitaine).

Txirrita : arrêt de la production avec le départ à la retraite du présentateur, mais pas arrêt de la diffusion car il reste plus de 100 épisodes en stock rediffusables.

### **Autres (changements et nouveauté) :**

Projet pour janvier 2027 d'une émission transfrontalière basque mensuelle, de 26', sous-titrée en français. Ce magazine de société du Pays basque sera financé par le COM et l'Eurorégion car c'est une production externe. Les tournages pourraient débuter en septembre pour diffusion à partir de janvier 2027.

Modification de la case des magazines de cuisine qui devient une case nationale pour diffusion de programmes régionaux dont le Goût des rencontres qui sera également tourné en dehors de la Nouvelle Aquitaine avec la post-production faite à la Fabrique.

### **Décrochages de soirées :**

- 1 fois par mois pour la culture pour un nouveau magazine fabriqué à Limoges. Les équipes techniques de Bordeaux pourront y collaborer.
- 1 fois par mois pour E2R dont on conserve également la diffusion hebdomadaire le jeudi

Le Directeur indique que l'objectif est de répondre aux contraintes budgétaires. Il précise que tous les postes ne sont pas remplacés, conformément à l'orientation fixée par Delphine Ernotte, qui prévoit un remplacement d'un départ sur deux. Il souligne que, malgré ces restrictions, il n'est pas envisagé de recourir à des JT communs, contrairement à ce qui se pratique dans certaines régions. Il précise également qu'aucune fermeture de locales n'est prévue, en dehors de la période des vacances de Noël.

Son objectif est de préserver l'offre d'information, de renforcer le numérique, d'alimenter les grilles de programmes et de maintenir un niveau maximum d'activité. Il ajoute qu'au regard du contexte, la grille reste très ambitieuse.

### 3. Émission spéciale 10 ans de la Cité du vin :

**Quels moyens humains et techniques sont mis en place ?**

**Avec quel outil de transmission et de système d'ordres ?**

L'adjoint au chef de centre explique qu'aujourd'hui, il y a 2 JT en direct depuis la Cité du Vin (1 JT midi et 1 JT soir) avec régie ouverte à Bordeaux. Il y a eu un repérage sur place début mai afin d'évaluer les conditions pour les directs et effectuer les tests techniques.

Utilisation du RACK 400, encodeur prêté par Poitiers, qui est plus mobile et plus léger que le car DSNG. Cet équipement permet d'intégrer plusieurs sources et de les transmettre simultanément. Trois caméras sont ainsi connectées à l'encodeur, auxquelles s'ajoute une caméra équipée d'un Aviwest. Les trois signaux HDSDI issus des caméras Alpha 7 sont transmis via le Rack 400, relié au réseau Ethernet de la Cité du Vin, permettant un envoi direct des flux vers le StreamHub de France 3 Bordeaux avec une faible latence.

**Les moyens humains sur place sont les suivants :** 1 journaliste présentateur, 1 Rédacteur en chef adjoint, 2 Rédacteurs, 1 JRI, 1 Chargé de production, 1 Cadre technique, 1 Technicien vidéo, 1 OPS, 2 OPV, 2 Éclairagistes.

**En régie à Bordeaux, sont assurés :** La coordination éditoriale, la mise en image du JT, la gestion du conducteur, le mixage des différents sonores, les lancements des sujets.

**Retour globalement positif pour l'édition du midi.**

### 4. La fabrication de palettes est de plus en plus souvent demandée aux techniciens vidéos postés aux magnétos :

**Pourquoi ?**

**Y-a-t'il une surcharge de travail pour les techniciens vidéos postés à la mise en image ?**

L'adjoint au chef de centre indique que les demandes de palettes sont nombreuses à Bordeaux, notamment pour les émissions d'antenne et les JT. Les palettes destinées aux JT sont prises en charge par le vidéo chargé de la mise en image.

Concernant l'antenne, un technicien est spécifiquement planifié chaque semaine, car les besoins peuvent être anticipés suffisamment en amont. En fonction de l'activité hebdomadaire, lorsque le technicien en charge des magnétos est disponible, il peut également être amené à réaliser des palettes, notamment pour les fresques de NoA.

Il ajoute qu'il arrive également que certaines demandes ne soient pas planifiées, en particulier en cas d'urgence de dernière minute. Dans ce cas, il est fait appel au technicien vidéo affecté au serveur s'il n'y a pas d'émissions. Par ailleurs, le vendredi, ou le week-end, il peut lui être demandé de fabriquer des palettes afin d'anticiper et d'alléger la charge de travail de son collègue du lundi.

Enfin, un technicien vidéo est dédié à la fabrication des palettes pour NoA Week-end. De manière générale, toutes les demandes anticipées font l'objet d'une planification.

## 5. Départ du Rédacteur en chef :

### Quand sera-t-il remplacé ?

Julien Herpin assure la rédaction en chef par intérim jusqu'à la nomination d'un remplaçant. Le directeur précise que le remplacement est en cours de discussion et espère qu'une prise de poste pourra intervenir d'ici la fin du mois d'août.

### Quelle organisation à la rédaction en attendant son remplacement ?

L'organisation de la rédaction a été anticipée par le rédacteur en chef avant son départ. Il y aura des remplaçants RCA quand le rédacteur en chef devait assurer les JT. Des renforts sont prévus avec des RCA issus du vivier.

### Quelles conséquences sur la planification des RCA linéaires au service numérique ?

Aucune incidence, car le 3ème RCA du linéaire va être formé pour pouvoir venir renforcer la RCA numérique

## Point 3 : Bilan du Plan de développement des Compétences 2025

En 2025, 4220 heures de formation ont été réalisées pour 134 088 euros tous budgets confondus. 382 stagiaires ont été formés en sachant qu'un stagiaire peut être comptés plusieurs fois s'il a effectué plusieurs formations dans l'année ou s'il a fait plusieurs modules pour une même formation. 294 stagiaires ont bénéficié de formation en présentiel, soit 3663 heures et 51 en distanciel, soit 309 heures :

- 1402 heures consacrées au domaine de l'information et des programmes.
- 756 heures consacrées au domaine de l'innovation et technologie.
- 426 heures consacrées au domaine de la gestion d'entreprise.
- 5 48 heures consacrées au domaine du « management, efficacité pro, développement personnel.
- 1088 heures consacrées au domaine de la prévention des risques, santé et QVT

### Répartition hommes/ femmes et répartition des âges :

44 % femmes et 56 % hommes formés.

- Pour les plus de 55 ans : 66 %, dont 39 % de femmes et 61 % des hommes formés.
- Pour les moins de 55 ans : 34 % de stagiaires formés.

### Pour les non permanents :

13 CDD dont 2 techniciens, 4 journalistes, 1 documentaliste (de Limoges formé par une documentaliste de Bordeaux) et 1 chargé d'édition numérique.

4 alternants dont 3 journalistes et 1 chargé d'édition numérique.

**La CFDT demande s'il existe une règle encadrant le rythme des formations et si la direction a obligation de proposer une formation à chaque salarié chaque année.**

Le DRH répond qu'un salarié doit faire au moins une formation tous les 3 ans indépendamment de celles liées aux évolutions d'outils.

**La CFDT demande également si les demandes des salariés émises lors de l'entretien annuel ou les préconisations en matière de formations émanant des managers sont prises en compte ?**

Ces demandes sont bien prises en compte, mais qu'elles font l'objet d'une priorisation.

**Des formations destinées aux élus apparaissent dans le tableau : Passons le cap du handicap et la diversité dans tous ses états. La CFDT demande de quel budget elles relèvent.**

Le DRH précise qu'elle relève du budget central.

**Concernant les alternants, la CFDT s'étonne qu'un alternant au numérique, dont le contrat d'alternance devant se terminer le 31/8/2026, ne figure plus au tableau de service au BRI depuis la semaine 22. S'agit-il d'une rupture à l'initiative de l'alternant ou de la direction ?**

Il s'agit d'une fin de contrat d'un commun accord.

Le DRH rappelle par ailleurs que la règle est de 2 alternants par antenne.

**Concernant la formation « Droit à l'image », la CFDT fait remarquer que seules 6 personnes en ont bénéficié. Elle souligne qu'il s'agit d'une formation essentielle qui devrait être rendue obligatoire pour tous.**

## **Point 4 : RH**

### **6. Résultats du PARSI :**

**Les salariés concernés par une mesure ont-ils été informés ?**

Le DRH répond que les salariés bénéficiaires ont normalement dû être informés par les managers. L'objectif est que ce soit fait avant le passage en paye en juin.

Il ajoute qu'il y a un respect des grands équilibres : 1 mesure sur 4 pour les PTA et 1 mesure sur 5 pour les journalistes.

### **7. Comment la direction va-t-elle mettre en place la directive européenne sur la transparence salariale ?**

Le directeur répond qu'elle sera mise en place une fois la loi adoptée en fin d'année. Il précise que le déploiement global du dispositif devrait se faire progressivement dès 2027

Le DRH ajoute des fourchettes de rémunération seront publiées lors de la publication d'une offre de poste.

La RH envisage également d'intégrer un volet comparatif dans le Bilan Social Individuel adressé à chaque salarié en cours d'année

Les élus soulignent qu'il appartient à l'entreprise de démontrer l'absence de disparités



Transparence salariale : le point avant les débats parlementaires : [infos CFDT lire ICI](#)

### **8. La direction peut-elle rappeler les règles de dépose des congés jours fériés des salariés au forfait jour ?**

Le DRH précise que les journalistes au forfait jour disposent de 11 jours de repos au titre des jours fériés dans le compteur dans Monkiosque dès le début de l'année. Selon la direction, ces jours doivent être positionnés prioritairement sur les jours fériés.

La Cfdt s'oppose à cette interprétation de la disposition "absence au titre des jours fériés", qui figure dans notre accord collectif. Selon nous, ces jours doivent rester à la main des journalistes !

Guide congés et absences FTV, lire [ici](#)



Fiche pratique CFDT : journalistes au forfait-jours / jours « au titre des jours fériés, lire [ICI](#)

### **9. La direction a-t-elle mis en place le dispositif de congés payés supplémentaires pour enfant à charge ou en situation de handicap ?**

Le DRH précise qu'un salarié ayant un enfant à charge de moins de 15 ans ou en situation de handicap, n'ayant pas généré ses 25 jours annuels de congés, soit parce qu'il a été recruté au cours de l'année précédente, ou soit parce qu'il aurait pris un congé sans solde, se verrait accorder 2 jours de congés supplémentaires. Cela se génère automatiquement dans le compteur par le service paye.

### **10. Quand ils ne sont pas en contrat, les CDD n'ont pas accès à leur profil France 3. De plus, ils doivent à chaque nouveau contrat faire une nouvelle demande pour ouvrir les droits d'accès, en mobilisant les chefs de service.**

**La direction peut-elle remédier à ce problème ?**

La direction indique que le service informatique donne les droits de session dès qu'il reçoit les demandes de contrats des services pour des questions de cybersécurité. Seuls ceux qui sont sous contrat doivent avoir accès aux ressources et applications de l'entreprise.



- Pour les non permanents, **la CFDT France Télévisions, est aussi à votre écoute. Vous pouvez compter sur deux référents**, deux délégués syndicaux, spécialement chargés des dossiers CDD / CDDU à France Télévisions.
- **Pour les journalistes CDD, pigistes :**  
**Cécile POURE**  
Journaliste à France 3 Alsace  
(dix ans de CDD à son compteur).  
**Son mail :** [cecile.poure@francetv.fr](mailto:cecile.poure@francetv.fr)
- **Pour les CDDU :**  
**Nicolas MAROUSEZ**  
Technicien vidéo intermittent à France 3 entre autres à Amiens, Rouen, Caen, Reims, Lille et élu à France 3 Picardie  
(26<sup>e</sup> année d'intermittence qui débute, ça commence à faire).  
**Son mail :** [nicolas.marousez@francetv.fr](mailto:nicolas.marousez@francetv.fr)

 Lire le communiqué : « CDD / CDDU, on vous donne la parole. Prenez-la ! » [ICI](#)

## Point 5 : Emploi

### 11. Mouvements et postes à pourvoir en Aquitaine

En ce qui concerne la prise de fonction de la journaliste recrutée le 1<sup>er</sup> juin 2026 à Bayonne, celle-ci est désormais effective.

Quant au poste d'assistante de la locale de Pau est actuellement en cours de recrutement.

Les élus interrogent sur le devenir du poste occupé par le rédacteur bascophone de Bayonne, parti à la retraite le 31 mai dernier et demande s'il fera l'objet d'un recrutement.

Le Directeur précise que son poste est supprimé et que la journaliste recrutée sera la 2<sup>ème</sup> journaliste bascophone de la locale. Il estime que l'effectif actuel composé de 4 rédacteurs et 5 JRI à la locale de Bayonne est bien calibré. Il rajoute par ailleurs, qu'il y est possible d'avoir recours à des CDD en cas de besoin.